

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230406-20230010-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2023/10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : le 23 mars 2023

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 11

Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Simone GUICHARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Claire BOMBRUN a donné procuration à Agnès GUIGON
Philippe EUVRARD a donné procuration à Jérôme MERCOYROL
Tiphaine FARGIER a donné procuration à Carole THOMAS

Absent(e)s : Pierre LAULAGNET

Mr Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 du budget principal.

Sous la présidence de Monsieur Philippe BOUNIARD, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 dressé par le Maire après s'être fait présenter le BP, le BS et les décisions modificatives de l'exercice, qui peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230406-20230010-DE



		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 331 623.48	1 437 427.66	105 804.18
	Section d'investissement	336 574.36	394 910.40	58 336.04
		+	+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	132 989.09	132 989.09
	Report en section d'investissement (001)	90 656.10		- 90 656.10
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 758 853.94	1 965 327.15	206 473.21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	127 180.00	106 900.00	- 20 280.00
--	-----------------------------	------------	------------	-------------

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 331 623.48	1 570 416.75	238 793.27
	Section d'investissement	554 410.46	501 810.40	- 52 600.06
	TOTAL CUMULE	1 886 033.94	2 072 227.15	186 193.21

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 32 320.06 €.

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 en section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- Dépenses : 127 180.00 €
- Recettes : 106 900.00 €

Le besoin de financement au titre des restes à réaliser est de 20 280.00 € soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 52 600.06 €.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230406-20230010-DE



VU le CGCT et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du 1^{er} adjoint Philippe BOUNIARD, hors de la présence de Pierre LAULAGNET, Maire, et après avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 30 mars 2023

Le (la) Secrétaire de séance
Jérôme MERCOYROL

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 31 mars 2023
Le 1^{er} Adjoint
Philippe BOUNIARD

